



COMMUNIQUE DE PRESSE
Avril 2018

SYNTHÈSE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYTRAL DU MARDI 3 AVRIL 2018

■ Ligne nouvelle de métro vers Alai – poursuite des études et saisine de la commission nationale du débat public

A travers son Plan de Mandat 2015-2020, le SYTRAL prépare l'avenir de notre territoire en réalisant des études de faisabilité sur le prolongement du réseau de transport, poursuivant son objectif de maillage et de desserte des pôles d'habitat et d'activités de l'agglomération.

Dans le but d'améliorer la desserte en transport en commun de Lyon et des communes de l'ouest de la Métropole de Lyon, une étude de faisabilité de création d'une nouvelle ligne de métro reliant le centre de Lyon à la gare d'Alai à Tassin-la-Demi-Lune, a été menée entre novembre 2016 et janvier 2018.

Cette nouvelle infrastructure d'une longueur de 6 à 7 km qui s'inscrit en cohérence avec le projet de développement global des infrastructures de l'agglomération, comprendrait :

- Plusieurs stations
- Un pôle d'échange multimodal connecté à la halte ferroviaire d'Alai, à proximité du futur échangeur de l'Anneau des Sciences
- Une arrière-gare permettant le retournement des rames et le petit entretien
- L'insertion architecturale et fonctionnelle des stations dans leur environnement
- Les systèmes et le matériel roulant nécessaires à l'exploitation de la ligne automatique sans conducteur

Suivant le scénario retenu, le coût de ce projet, qui pourrait être mis en service à horizon 2030, serait compris entre 1 et 1,2 milliard d'€ HT selon les premières estimations.

Les élus du comité syndical du SYTRAL ont décidé de la poursuite des études. Le budget de ces études dites préliminaires qui démarreront à la rentrée 2018, est évalué à 8M€.

Enfin, dans l'objectif de développer un projet conforme à l'intérêt général, et compte-tenu de son coût prévisionnel supérieur à 300M€, le SYTRAL va saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) qui déterminera les modalités de participation du public au processus de décision.

Le dossier de presse de présentation de l'étude de faisabilité est disponible sur le site du SYTRAL <http://www.sytral.fr/65-presse.htm>

■ Tramway T6 Nord – poursuite des études

En 2019, le SYTRAL mettra en service la ligne de tramway T6 reliant Debourg aux Hôpitaux Est. Dans le cadre de son Plan de Mandat 2015-2020, le SYTRAL a mené une étude de faisabilité pour prolonger T6 jusqu'à la Doua. Etape supplémentaire vers la maturité et le maillage du réseau de transports en commun lyonnais, cette extension permettrait d'achever le bouclage de la première rocade en tramway, intérieure au périphérique.

Le projet T6 Nord relierait des pôles d'activités et d'enseignement importants : le pôle hospitalier Lyon Est, le quartier Grandclément, la place Grandclément, le centre de Villeurbanne, le projet urbain Gratte-ciel Centre-ville et sa ZAC de 7 ha, ainsi que le pôle universitaire de la Doua. Le projet qui compterait entre 11 et 12 stations, constituerait également un levier de développement économique et urbain de l'Est de l'agglomération.

A terme, la ligne T6 serait en connexion avec l'ensemble des lignes de tramway de l'agglomération lyonnaise ainsi que les lignes de métro A, B et D.

Suivant le scénario retenu, le coût de ce projet, qui pourrait être mis en service à horizon 2024, serait compris entre 130 et 140M€ HT selon les premières estimations.

Les élus du comité syndical du SYTRAL ont décidé de la poursuite des études. Le budget de ces études dites préliminaires est évalué à 1.5M€.

■ Réalisation d'études prospectives sur la desserte structurante en transports collectifs et d'accessibilité intermodale sur les grands secteurs de l'agglomération lyonnaise en lien avec les dynamiques urbaines

Afin d'accompagner les dynamiques urbaines de l'agglomération telles que décrites dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise et le PDU adopté par les élus du SYTRAL en décembre 2017, le SYTRAL lance des études prospectives sur la desserte structurante en transports collectifs des grands territoires qui la composent.

Les objectifs sont d'expertiser les enjeux d'articulation urbanisme-transport en lien avec les orientations sur les grandes infrastructures routières ou ferroviaires et les modes actifs, puis de proposer des scénarios de desserte structurante en transports collectifs, à court terme (2025), moyen terme (2030) et plus long terme (2040), incluant le lien avec les territoires voisins.

La préoccupation d'accessibilité intermodale, notamment au regard de l'attractivité des territoires, sera au centre de ces études qui seront menées par le SYTRAL.

Les territoires à étudier seront dans un premier temps le Grand Est (Rhône Amont, Porte des Alpes, Porte du Sud et CCEL), puis le Grand Ouest (Ouest Nord, Val d'Yzeron et Lones et Côteaux du Rhône, et les 6 communes de l'Ouest lyonnais) et enfin le Nord (Plateau Nord et Val de Saône).

Les élus du comité syndical du SYTRAL ont approuvé le démarrage de ces études dont l'expertise technique sera confiée à un bureau d'études spécialisé afin de proposer un schéma de transports structurants, d'en évaluer les contraintes techniques, les enjeux de maillage des réseaux et les impacts financiers notamment.

■ Modification de la procédure d'instruction et d'analyse des dossiers de demande d'indemnisation des préjudices économiques et de la composition de la Commission « Indemnisation amiable »

Dans le cadre des projets inscrits au plan de mandat 2015-2020, le SYTRAL a réitéré la mise en œuvre de sa procédure amiable d'indemnisation des préjudices économiques subis par les entreprises du fait de la réalisation de ses travaux.

Le SYTRAL propose, à ce titre, au demandeur concerné de solliciter auprès du Tribunal administratif, dans le cadre d'un référé-expertise, la désignation d'un expert économique.

Soucieux de répondre du mieux possible aux difficultés rencontrées par les commerçants, le SYTRAL souhaite simplifier cette procédure.

La Présidente du SYTRAL a ainsi proposé de ne plus recourir à la procédure du référé-expertise et d'assumer, avec l'assistance de prestataires que le SYTRAL aura désignés et dotés d'une expertise à la fois technique, juridique et comptable, l'instruction et l'analyse des dossiers soumis.

Compte tenu du fait qu'il est proposé de ne plus recourir à la procédure de référé-expertise par le biais du Tribunal Administratif, le SYTRAL fait évoluer la composition de la commission en incluant, dans la liste des membres à voix délibérative, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon.

CONTACT PRESSE

Olivia Vansoen : Responsable des relations presse SYTRAL / vansoen@sytral.fr / 06 74 35 39 61

